

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2020

### 1 – Installation du Conseil Municipal

M. Lemée, maire, installe le nouveau Conseil .

A l'unanimité, le plus jeune membre du Conseil, M.Alexandre Barbe est élu secrétaire de séance . Le doyen de l'assemblée, M.Stéphane Galdemas :prend la présidence provisoire de la séance .

Le Conseil est informé que cette séance est retransmise en visio-conférence par l'intermédiaire de l'application« Zoom » .

A l'unanimité le Conseil accepte que la séance soit enregistrée en audio afin de faciliter la rédaction du compte-rendu. L'enregistrement est à la disposition de tous les conseillers et sera détruit dès que le compte-rendu de cette séance aura été approuvé.

A l'unanimité le Conseil accepte de rajouter ,le point « questions diverses » à l'ordre du jour.

L'appel des présents est fait , les 11 conseillers sont présents .

### 2 – Élection du maire

A l'unanimité deux assesseurs sont désignés : Edith Sylvestre et Eric Tracol . Après rappel des articles L2122-4 et 21122-7 du CGC Stéphane Galdemas est élu maire à l'unanimité au cours d'un vote à bulletin secret .

Le maire fait la déclaration suivante :

Je ne sais pas si je dois vous remercier de m'avoir élu maire .

En effet, avant même que le nouveau conseil ne soit installé, avant même qu'un nouveau maire n'ait été élu, une pétition se montait au sujet du câble qui barre le chemin de la station d'épuration . Le maire n'est pas encore élu qu'une pétition lui est adressée .

Et pas commode la pétition, je cite : « le maire doit sans délais utiliser ses pouvoirs de police pour rendre la libre circulation sur cette voie communale ».

Ça ressemble quand même un peu à un ordre !

Bonjour le cadeau de bienvenue ! Vous venez à peine de m'élire et pof, y a pas à discuter .

En plus, des fois que je n'aurai pas compris, il est écrit sur la pétition qu'elle sera envoyée en copie au Préfet et à la Présidente du Conseil Général .

Et bien, je vais vous dire, même si elle était envoyée au Président de la République, je ne tiendrais aucun compte de cette pétition. Les signataires de cette pétition ne m'en voudrons pas, car l'affaire de ce câble sera traitée, mais traitée comme on l'a dit dans les réunions publiques qui se sont déroulées avant les élections. On va tout regarder, écouter tous les intéressés , que ceux qui veulent puissent donner leur avis . Et ensuite, s'il y a des dispositions à prendre, elles le seront dans la plus grande transparence .

Comme je l'ai dit dans ces mêmes réunions, mon rôle essentiel sera d'assurer que ces débats se fassent dans la sérénité, sans pression, avec une parole libre .

Si donc cette pétition finissait par arriver en mairie, je la classerai soigneusement dans une boîte aux archives et peut être que dans 150 ans elle intriguera un historien amateur .

Il y a un très mauvais état d'esprit en ce moment dans la commune : jalousies rancœurs, rumeurs, vieilles querelles . On fait des mails agressifs pour un oui ou pour un non, on prend à parti, on somme de s'expliquer .

Il faut que ça s'arrête .

A Rochebaudin on est civilisé . Si on n'est pas d'accord, on peut le dire simplement, sans acrimonie, dans le respect mutuel . Avant de pétitionner, on peut parler au maire, chacun pourra s'exprimer tranquillement dans les commissions qui vont être créées .

Je lance un appel à tous . Refusons les propos et les messages qui nous divisent, qui sont in-constructifs .

C'est après avoir questionné les conseillers municipaux que je vous dis tout ça. Donc, finalement, je les remercie de me faire confiance et surtout, je les remercie de leurs conseils. Ce qui nous ramène à l'ordre du jour, le maire sait qu'il peut compter sur les conseillers et aussi sur les adjoints, c'est une équipe.

### **3 – Fixation du nombre d'adjoints**

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 pour Rochebaudin .

Avant les élections municipale, il y a eu 3 débats publics : c'est ce qui nous donne notre direction pour cette mandature. Au cours de ces débats, 3 commissions ont été prévues, il est proposé qu'elles soient présidées chacune par un adjoint . Il y aurait donc donc 3 adjoints :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Vie de la commune : culture, social, festivités, animation ;
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Affaires générales : finances, intercommunalité, information, personnel ;
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Patrimoine/environnement : travaux, voirie, économie, urbanisme .

A l'unanimité le Conseil approuve la fixation à 3 du nombre d'adjoints .

### **4 – Élection des adjoints au maire**

Les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire, au bulletin secret . Sont élus :

- Edith Sylvestre 1<sup>ère</sup> adjointe, à l'unanimité ;
- Eric Ketley 2<sup>ème</sup> adjoint avec 10 voix et un vote blanc ;
- Christian Tribu 3<sup>ème</sup> adjoint avec 10 voix et un vote blanc .

### **5 – Désignation des 2 représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité Syndical du SDED**

Eric Tracol délégué au SDED dans l'ancienne municipalité présente ce point : le Syndicat Départemental Energie Drôme gère la distribution de l'électricité dans le Département . Ce

soir le Conseil doit désigner 2 représentants qui à leur tour participeront à l'élection des délégués qui désigneront les membres du Comité Syndical du SDED (élection à plusieurs niveaux) . Eric Tracol fera aussi acte de candidature pour être membre du Comité Syndical .

Eric Tracol et Christian Tribu sont nommés avec 9 voix pour et 2 abstentions pour représenter la commune à l'élection des délégués du SDED .

## **6 – Désignation des 2 délégués au comité syndical du SIVU**

Le SIVU est le syndicat qui gère les écoles primaires de Charols et Pont de Barret . Un important projet de construction d'une demi-pension est en cours pour l'école de Pont de Barret.

Avec 9 voix pour et 2 abstentions, Lili Forgas et Stéphane Galdemas sont désignés pour représenter la commune au SIVU .

## **7 - Convention ADN**

Ardèche Drôme Numérique est l'organisme qui construit le réseau de fibre optique . ADN se propose d'utiliser 3 poteaux d'éclairage public appartenant à la commune pour y fixer la fibre optique . Eric Tracol présente cette convention qui ne présente pas de difficulté particulière sauf la vérification que l'assurance de la commune couvre bien les dégâts que les installations communales pourraient faire à la fibre optique . Si ces dégâts sont bien couverts, à l'unanimité la convention est approuvée, en cas contraire ce sujet reviendra à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal .

## **8 - Questions diverses**

### **8.1 - Commission vie de la commune**

Edith Sylvestre présente les perspectives de la Commission Vie de la Commune : avec la pandémie de coronavirus, les élections municipales se sont déroulées en deux temps dans un contexte et une ambiance pour le moins particuliers, ça ne vous aura pas échappé. Mais il a fallu faire « avec ».

Les premières mesures prises par le gouvernement ont témoigné de la nécessité de prendre au sérieux ce virus et ses conséquences dans la vie de tous les jours et à tout point de vue : tout d'abord, pour notre commune et sur le plan humain : pour les enfants en âge scolaire au niveau de l'instruction à domicile assurée par les parents et la garde ; les personnes âgées aidées par les structures locales ont dû seules ou grâce à la famille, aux voisins, subvenir à leurs besoins, les interventions du personnel ont été stoppées pour ce qui était du ménage, au niveau de l'ADMR, pendant toute la période de confinement.

Faire preuve d'entraide dans cette situation est un minimum que chacun a pu appliquer dans ses actes : les courses pour l'entourage, un coup de fil, un message, la mise en place de la livraison du pain, les masques en tissu de Lili.....

IL FAUT SAVOIR QUE LE C.C.A.S. DANS LES PETITES COMMUNES ASSURE UNE MISSION DE SOLIDARITÉ . IL anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. C'est la raison pour laquelle il faut le faire vivre. La composition du CCAS sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil et une fois formé, il serait bien de mettre à jour le registre canicule, le Plan de Secours Communal.

Avec le déconfinement, tout en respectant les règles en place, nous pourrions envisager de réunir les associations de la commune (2 ou 3 membres du bureau) afin de faire le point sur les demandes de subventions 2020, les projets éventuels, et autres démarches susceptibles de les intéresser. La ou les référentes de la Paroisse y seront également conviées.

Pour ce qui est de la commission « VIE DE LA COMMUNE », nous y traiterons également de sujets comme la médiation entre habitants, la solitude.....évoqués en réunion publique.

L'école avec le transport scolaire, la restauration constitue un point important de la commission, la scolarité des enfants de la commune dépend du bon fonctionnement du RPI et du SIVU.

La question des JEP se pose : sera-t-elle organisée ou pas ? Nous n'en savons rien pour l'instant.

La charte de solidarité avec les aînés portée par la MSA, poursuit sa route au ralenti vu les circonstances ; un atelier mémoire est prévu à Rochebaudin. L'atelier numérique a recensé les besoins en formation sur le territoire de la CCDB.

En conclusion, réfléchissez et dites-nous dans quelle commission vous souhaitez participer sous huitaine. Nous vous en remercions par avance.

## **8.2 - Commission Affaires générales**

Eric Ketley présente les perspectives de fonctionnement de cette commission qui regroupe les compétences des anciennes commissions suivantes : budget finances, contributions et impôts directs, contrôle du répertoire électoral unique, communication et information, correspondant défense, outils informatiques, révision des listes électorales, sécurité village .

L'objectif de la commission est d'élaborer les propositions qui seront soumises au vote du Conseil municipal. Pour un sujet abordé en commission, il faut faire les études, regrouper la documentation, recueillir les avis, élaborer les solutions et enfin faire les documents de synthèse pour le Conseil municipal .

La commission pourra être saisie par le conseil municipal ou s'auto-saisir de tout sujet de son domaine de compétence.

Sujet à traiter en priorité, le budget de la commune, dont le vote, en raison du Covid a été reporté en juillet prochain. Un passage de relais est en cours avec l'ancien élu en charge de ce dossier .

Deuxième sujet à traiter rapidement : la gestion de la communication : quelles informations mettre à disposition, (informations administratives, des associations....), quels outils (site internet, bulletin municipal ...). Il faut que les Rochebaudinois soient bien informés sans être noyés par trop d'information, il faut trouver le bon dosage .

Organisation de la commission : si possible sous une semaine que 5 personnes se fassent connaître, élus ou non, pour être membre permanent de la commission qui se réunirait environ 3 fois par an . Des « sous-commissions » seront mises en place pour traiter des sujets particuliers, chacune animées par un chef de projet, le nombre de leur réunion sera adapté au sujet à traiter.

## **8.3 - Commission Patrimoine/Environnement, fonctionnement global des commissions**

Christian Tribu présente le fonctionnement global des commissions et ensuite les aspects propres à la Commission Patrimoine/Environnement :

Le rôle de ces commissions est d'étudier les différentes actions à mener par la commune :

- Recensement des actions
- Choix des priorités
- Pour chaque action à mener, études des différents points de vue concernant l'intérêt collectif, les financements à rechercher, l'impact financier ou organisationnel pour la commune, ...
- Prise en compte des contraintes ou nécessités juridiques, économiques, sociales  
...

Fonctionnement des commissions :

- Les commissions sont ouvertes : tout habitant de Rochebaudin est invité à y participer et peut participer à plusieurs commissions en fonction de ses centres d'intérêt et de ses compétences
- 
- Les débats sont organisés en fonction d'un ordre du jour arrêté à l'avance. Chacun peut s'y préparer à l'avance pour apporter ses propres éléments de réflexion. Chacun peut porter à l'attention du président de commission un nouveau point à aborder en réunion, et de nouveaux sujets peuvent aussi être soumis en fin de séance avec les « questions diverses »
- Les commissions pourront siéger en réunions publique, plénières, ou restreintes, selon les impératifs particuliers de l'ordre du jour.
- Ces commissions ne peuvent être décisionnelles des actions menées par la commune. Elles donnent le résultat d'une réflexion collective et apportent les arguments concrets (sociaux, techniques, économiques, financiers, juridiques, bien être de la vie communale ...) nécessaires à une décision motivée.
- Les conclusions de ces commissions sont rapportées au conseil municipal (ou au maire selon l'urgence) pour prise de décision finale et mise en application.

Présidents de commission

- Pour améliorer la représentativité des commissions, le président de chaque commission est de préférence un élu au conseil municipal, représentant la commune pour la/les commissions correspondantes de la communauté de communes
- Le président de commission a principalement un rôle d'animateur. Il doit veiller à ce que les différents sujets soumis à la commission qu'il préside soient étudiés le plus complètement possible.
- Il anime les réunions, donne ou reprend la parole pour veiller à la sérénité des débats
- Il s'assure que tous les avis aient été exprimés, et débattus.
- Il est responsable de l'établissement de l'ordre du jour, des convocations ou invitations aux différentes réunions, et des comptes rendus publics des réunions
- A l'issue des débats, pour chaque problème traité, il établit le bilan des solutions retenues ou rejetées par la commission, avec les raisons motivées des choix, et indications des contraintes liées à ces choix.
- Eventuellement, il reporte les différentes options préférentielles, en mettant en avant les qualités/défauts de chaque proposition

- En l'absence de consensus, il fait procéder à un vote pour choisir une solution à privilégier.
- En tant que président, il est organisateur des débats. Lorsqu'il expose ses points de vue, c'est en tant que simple membre de la commission, et son avis n'est pas plus primordial qu'un autre.

Plus particulièrement pour la commission

Patrimoine/environnement , voici un premier recensement de ce qui pourrait être abordé :

- Patrimoine
  - Etude du patrimoine (bilan de situation, préservation et revalorisation du patrimoine communal)
  - Entretien et utilisation de l'église Notre Dame de Senisse
  - Logements
  - Nettoyage du cimetière
  - Lutte ambrosie
  - Sécurité (incendie, circulation, éclairage)
  - Sécurisation des murs « chemin de ronde » au dessus du village
  - Commune sans pesticides ???
  - Archives communales (répertoire et classement, remise en état, conservation...)
- Aménagements
  - Aménagement du centre village, revalorisation de la place Achard, de la cour de l'école et du lavoir
  - Installation de bornes de recharge pour voitures électrique
  - Aménagement de garages à louer en dessous du bâtiment de la mairie (solution possible au problème de recharge des véhicules électriques)
  - boîte à livres
- Travaux
  - fin des travaux d'assainissement (reprise des malfaçons, levée de réserves ...)
  - autres gros travaux à planifier
- Voirie
  - Entretien / Aménagements de la voirie communale
  - signalétique communale
- Eau et assainissement
  - Réseau d'eau potable ( **SIEBR** syndicat intercommunal des Eaux du Bas Roubion)
  - Gestion / entretien de la station d'épuration et du réseau eaux usées
  - **SIEA** du Pays de Dieulefit Bourdeaux (syndicat intercommunal eau assainissement)
  - **SMBRJ** syndicat mixte du Bas Roubion et du Jabron (gestion du bassin fluvial)
  - **SYPP** syndicat des Portes de Provence pour les déchets, via la CCDB
- Énergie électrique

- Réseau de distribution électrique (**SDED** Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme)
  - Déploiement des compteurs LINKY
  - Déploiement réseau Fibre Optique
  - 
  - Fournisseur d'électricité pour la commune (énergie verte ?) Eclairage public (modification ou suppression de certains points d'éclairage public)
  - Aménagements photovoltaïques sur les bâtiments ou espaces communaux
- Urbanisme
    - PLU communal / Carte communale (avant d'avoir le PLU CCDB)
    - Aménagement / gestion de parking dans le village (résidents, touristes, ...)
    - Réserve d'eau incendie (respecter l'obligation légale, comment, à quel prix) ... ou pas ?
- Tourisme
    - Politique du tourisme, retours possibles pour la commune
    - panneau d'affichage spécifique lié au tourisme (Gîtes, accueil, artisanat local, produits fermiers)
    - Signalisation / Promotion de l'artisanat local, produits fermiers ou artisanaux, ...
    - Signalétique des chemins de randonnée
    - Signalétique sanitaires publics / points d'eau
    - Collecte des ordures pour les véhicules de passage (pb de la carte pour le dépôt des déchets non recyclables)

#### **8.4 Info : dysfonctionnement de la station épuration**

Eric Tracol fait part d'un dysfonctionnement du drain de sortie de la station d'épuration . L'entreprise qui a réalisé les travaux a été prévenue, nous sommes dans l'attente d'une analyse des difficultés et de moyens d'y remédier . En attendant, il y a pollution . Avec le renouvellement des élus, il va aussi falloir décider qui est en charge des alarmes des pompes de relevages et de l'entretien de la station . Il y a un débat urgent à avoir sur ces questions .

#### **8.5 Info : fuite en toiture de la mairie**

David Broc signale une fuite en toiture de la mairie qui a légèrement abîmé le plafond d'un logement . David a pu intervenir et faire une réparation, mais si la charpente est en bon état, la couverture est en fin de vie . Il est décidé de faire une déclaration à l'assurance . Ce problème met en évidence la nécessité d'une étude sur le patrimoine communal .

**Sans autres questions diverses, tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, à 19h30 heures, la séance est close .**